



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2016

Acceptation de la succession de M. Roland Utz

Réf. : AG 1987

I:\1-administration_generale\classement\1987\Preavis_01-2016.docx

Savigny, le 23 décembre 2015

TABLE DES MATIERES

1. Objet du préavis.....	3
2. Succession.....	3
2.1 Préambule.....	3
2.2 Inventaire de la succession	3
2.3 Immeuble	4
2.4 Acceptation de la succession	4
3. Conclusions	4

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

L'article 4 alinéa 1, chiffre 11 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, repris sous l'article 16 alinéa 1, chiffre 12 du Règlement du 20 avril 2009 du Conseil communal, dispose que le Conseil communal délibère sur l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire.

2. Succession

2.1 Préambule

M. Roland Utz, citoyen de la Commune de Savigny depuis le 27 novembre 1967, Conseiller communal de 1976 à 1991, puis Municipal de 1991 à 2001, est décédé le 16 avril 2015.

En date du 30 avril 2015, M^e Michel Monod, notaire agissant en qualité d'exécuteur testamentaire, nous a informés que dans ses dispositions de dernières volontés datées des 16 mars 2010 et 14 août 2013, homologuées le 27 août 2015, feu M. Roland Utz a institué la commune héritière de ses biens à parts égales avec son frère (prédécedé le 23 janvier 2015) et sa sœur, sous déduction de plusieurs legs.

2.2 Inventaire de la succession

Par courrier du 7 mai 2015, nous avons sollicité le bénéfice d'inventaire.

En date du 26 novembre 2015, la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron nous a fait savoir que l'inventaire de la succession était clos.

Celui-ci s'établit comme suit :

Actif

Immeuble (estimation à la valeur vénale par la Justice de Paix)	CHF	700'152.00
Titres, livrets, créances, or, devises diverses, banque, etc.	CHF	187'882.15
Numéraire, CCP	CHF	8'574.61
Participation à des successions non partagées	CHF	1.00
Total actif brut	CHF	896'609.76

Passif

Frais funéraires	CHF	3'320.90
Dettes du défunt	CHF	5'632.70
Total passif	CHF	8'953.60

Total actif net CHF **887'656.16**

2.3 Immeuble

L'immeuble se compose d'une maison individuelle, d'un volume de 1'000 m³, sise sur une parcelle de 1'388 m², à la route des Miguettes 4 à Savigny. Le bâtiment, acquis le 15 septembre 1967, n'a subi que très peu de rénovations depuis 1960.

L'estimation fiscale de ce bien est de CHF 430'000.00. Le notaire exécuteur testamentaire a sollicité une estimation de celui-ci auprès d'une régie immobilière de la région, qui a chiffré la valeur vénale de la propriété entre CHF 750'000.00 et CHF 890'000.00, soit légèrement supérieure à l'estimation de la Justice de Paix.

2.4 Acceptation de la succession

La Justice de Paix nous a initialement accordé un délai au 11 janvier 2016 pour prendre parti sur cette succession.

Un délai supplémentaire au 18 mars 2016 a été obtenu, afin que le Conseil communal puisse délibérer sur cet objet dans l'intervalle.

3. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2016 du 23 décembre 2015 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à accepter la part de la succession de feu M. Roland Utz dévolue à la Commune de Savigny, sur la base du bénéfice d'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron.**
- D'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recette extraordinaire.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire
C. Weidmann Yenny I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 janvier 2016.

Déléguée municipale : M^{me} Chantal Weidmann Yenny, Syndique